

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICHI Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/277

Budget Supplémentaire 2014, budget principal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2014. Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2013. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2013.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	4 523 241.80 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	25 115 334.95 €
Total du budget supplémentaire	29 638 576.75 €

La présentation de ce budget supplémentaire 2014 comporte trois parties :

↳ Les reports correspondant aux restes à réaliser issus du compte administratif 2013 pour un montant de 16 018 086.97 € en recettes d'investissement et de 9 852 011.49 € en dépenses ainsi que les intégrations des résultats constatés et leur affectations.

↳ Le refinancement de la dette.

↳ Les crédits nouveaux hors refinancement et charges financières qui en découlent pour un montant net global de 4 728 492.80 € se répartissant de la façon suivante : Pour la section de fonctionnement, ces nouvelles inscriptions budgétaires totalisent la somme de 3 497 146.75 € en dépenses et 2 843 241.80 € en recettes. Pour la section d'investissement les opérations nouvelles ou réajustées totalisent 1 231 346.05 € en dépenses et 1 885 251.00 € en recettes.

A. Affectations des résultats du CA 2013 et intégrations des reports

Au compte administratif 2013 le résultat global de clôture constaté était le suivant :

Section de fonctionnement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	89 434 934.47	0.00	89 434 934.47	0.00	89 434 934.47
Recettes	93 637 328.20	0.00	93 637 328.20	0.00	93 637 328.20

Recettes - Dépenses	4 202 393.73	0.00	4 202 393.73	0.00	4 202 393.73
---------------------	--------------	------	--------------	------	--------------

Résultat



4 202 393.73

Section d'investissement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	38 932 147.48	9 112 505.53	48 044 653.01	9 852 011.49	57 896 664.50
Recettes	38 692 675.60	0.00	38 692 675.60	16 018 086.97	54 710 762.57

Recettes - Dépenses	-239 471.88	-9 112 505.53	- 9 351 977.41	6 166 075.48	- 3 185 901.93
---------------------	-------------	---------------	----------------	--------------	----------------

Résultat



- 3 185 901.93

Résultats cumulés CA 2013	3 962 921.85	- 9 112 505.53	- 5 149 583.68	6 166 075.48	1 016 491.80
----------------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	---------------------

Le compte administratif 2013 fait donc apparaître, après intégrations des restes à réaliser, un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 202 393.73 € et un besoin de financement de 3 185 901.93 € en section d'investissement.

Par délibération 2014/155 en date 30 Juin 2014, les affectations votées ont été les suivantes:

<i>AFFECTATIONS CA 2013</i>	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 185 901.93
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	1 016 491.80

B. Le refinancement de la dette

Ce budget supplémentaire comporte en dépenses et en recettes d'investissement une inscription de 3 000 000.00 € pour des opérations de refinancement de la dette permettant de réduire dans les années à venir la charge financière et l'exposition au risque. Ce refinancement concerne une partie de l'emprunt 10002 Dexia indexé sur l'EUR/CHF classé hors charte.

Ce refinancement comporte les caractéristiques suivantes :

- Réaménagement de 3 millions d'euros vers un taux fixe à 3.65 % sur sa durée résiduelle.
- Refinancement de l'indemnité de remboursement anticipé à hauteur de 1 680 000 € sur 12 ans sur un taux fixe à 3.65 %.
- Souscription d'un emprunt de 4M€ sur 20 ans à 3.65 % pour financer le programme d'investissement 2014.

L'emprunt réaménagé a les caractéristiques suivantes :

- CRD: 4 680 000 .00 € (capital refinancé et indemnités)
- Date d'effet : 01/05/2014
- Première échéance : 01/05/2015

- Date de fin : 01/05/2026
- Amortissement : progressif 5 %
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : Taux fixe à 3.65%

L'emprunt sur les investissements nouveaux a les caractéristiques suivantes :

- CRD: 4 000 000 .00 €
- Date d'effet : 01/05/2014
- Première échéance : 01/06/2015
- Date de fin : 01/05/2026
- Amortissement : progressif 5 %
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : Taux fixe à 3.65%

De même, conformément à la comptabilité M14, l'indemnité de réaménagement de la dette capitalisée doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires équilibrées en recettes et dépenses. Suite à cette renégociation avec la Caisse Française de Financement Local, les écritures budgétaires sont reprises dans le tableau ci dessous :

Capital refinancé

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement Chapitre 16			Section d'investissement Chapitre 16		
Article 166 Refinancement de la dette	3 000 000.00	Opération réelle	Article 166 Refinancement de la dette	3 000 000.00	Opération réelle

Indemnités de sortie et de refinancement

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chap 48 Charges à répartir	1 680 000.00	Opération d'ordre	Chap 16 Emprunts et dettes	1 680 000.00	Opération réelle
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chap 66 Charges financières	1 680 000.00	Opération réelle	Chap 79 Transferts de Charges	1 680 000.00	Opération d'ordre

Ainsi l'amortissement du chapitre 48 se fera chaque année, pendant la durée du prêt (12 ans), à hauteur de 140 000.00 € jusqu'à apurement total du montant des pénalités recapitalisées.

L'écriture d'ordre budgétaire sera la suivante :

Dépenses			Recettes		
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Chap 66 Charges financières	140 000.00	Opération d'ordre	Chap 48 Charges à répartir	140 000.00	Opération d'ordre

Au cours de cette négociation de refinancement, nous avons sollicité auprès de la Caisse Française de Financement Local une révision de conditions financières du capital restant du indexé sur l'euro/chf. Cette dernière, ne pouvant répondre favorablement à notre demande, a tout de même accepté d'abandonner pour la deuxième année consécutive une partie de la créance exigible sur les intérêts à payer de l'échéance de mai, soit la somme de 629 172.08 € pour l'exercice 2014.

C. Les crédits nouveaux

Le budget supplémentaire permet :

- l'ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice.
- la prise en compte de recettes inconnues lors du vote du budget primitif.
- l'introduction d'opérations nouvelles suivant la nécessité voir l'opportunité en fonction des ressources disponibles (recettes nouvelles ou réaffectées, désaffectation de dépenses).

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général chapitre 011 enregistrent une hausse de 1 588 995,75 €

Les crédits complémentaires se répartissent de la façon suivante :

✓ Sur les crédits de l'administration générale et de cabinet : 219 700 €

Pour l'audit financier et organisationnel à hauteur de 59 000 €, l'assurance dommage ouvrage de la caserne des pompiers pour 92 000 € les frais d'expertise préventive du chantier des 3 exutoires pour 58 300 €.

✓ Sur les crédits du PLIE : – 55 400 €

Les crédits du PLIE ont été réduits de 55.400 € pour être ajustés à la programmation 2014.

✓ Sur les crédits de la DSIT (informatique et téléphonie) : 115 726 €

Ce crédit couvre les besoins en matière de maintenance informatique, de maintenance et location des photocopieurs, et de consommation téléphonique.

✓ Sur les crédits de nettoyage des locaux : 68 000 €

Il s'agit essentiellement de l'incidence de l'ouverture des écoles le mercredi matin dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

✓ Sur les crédits des centres sociaux : 42 000 €

Il s'agit de l'ouverture de crédits pour le centre social des Salines dont le budget avait été insuffisamment abondé au budget primitif et d'actions nouvelles au sein des autres structures.

✓ Sur les crédits de la petite enfance : 15 000 €

Il s'agit de l'ouverture de crédits pour le fonctionnement de la nouvelle crèche de Mezzavia.

✓ Sur les crédits des affaires scolaires : 10 800 €

Il s'agit d'ajuster les crédits aux besoins des structures.

✓ Sur les crédits des animations de Noël : 192 700 €

Il s'agit de l'organisation des marchés de Noël, de l'installation de la patinoire et autres activités.

✓ Sur les crédits des animations culturelles : 56 000 €

Ce crédit couvre les besoins en matière de programmation culturelle et de participation à l'organisation des pièces de théâtre à l'Empire.

✓ Sur les crédits du service du patrimoine : 7 310 €

Il s'agit d'ajuster les crédits aux besoins du service.

✓ Sur les crédits inscrits au BP pour la programmation du théâtre : 50 460 €

Il s'agit de l'ajustement des crédits suite au dépassement de l'enveloppe allouée à cette programmation au BP 2014. (Programmation de Janvier à Mars 2014).

✓ Sur les crédits de la Direction Générale des Services techniques : 866 700 €

Il s'agit d'ajustements de crédits dans différents secteurs comme :

Les bâtiments communaux (entretien des bâtiments et fonctionnement des chaufferies), les espaces verts, l'éclairage public, la voirie (entretien et interventions pour fêtes de fin d'année), la consommation des fluides (eau et électricité ainsi que la régularisation des crédits liés aux interventions intervenues en urgence dans le cadre de l'effondrement du pont du lotissement Confina II en début d'année.

b) Les charges de personnel chapitre 012 progressent de 2 200 000 €.

La prévision du budget primitif s'établissait à 55 580 000 €, en évolution de 1,64 % par rapport aux chiffres du compte administratif 2013. Il s'est avéré dès le mois de Mai 2014 que cette prévision était sous estimée.

↳ En effet, la gestion des ressources humaines constatée au cours du 1^{er} trimestre (titularisations, régime indemnitaire, recrutements ...) a entraîné des surcoûts financiers importants. Ainsi la masse salariale calculée au 31 mars 2014, et projetée sur la totalité de l'exercice fait apparaître une insuffisance de crédits à hauteur de 947 945 €.

↳ De même, l'effet glissement vieillesse technicité a été sous estimé lors de la préparation budgétaire prévisionnelle; le surcoût est estimé à 232 000 € par rapport aux crédits ouverts lors du vote du budget primitif.

↳ A ce chiffre aurait dû être rajouté l'effet de l'ouverture au 01 Octobre de la crèche de Mezzavia sur la masse salariale pour un montant de 81 500 €.

L'ensemble de ces éléments indiquent donc une insuffisance de crédits de 1 261 445 € et par voie de conséquence que la prévision budgétaire aurait du être portée à hauteur de 56 841 445 € (et non 55 580 000 €) soit une évolution de 3.96 % par rapport au CA 2013.

A compter d'avril 2014, afin d'assurer l'organisation administrative de la nouvelle municipalité un certain nombre de recrutements a été nécessaire; l'impact financier calculé sur la totalité de l'exercice est de 873 745,00 € et représente 1.51% de la masse globale du chapitre 012.

Quant au coût des tickets restaurants initialement chiffré au BP à 1 890 000 € il doit être réévalué, avec un cout supplémentaire de 65 000 €.

c) Les charges de gestion courante chapitre 65 sont en progression de 438 151 €.

Ce budget supplémentaire réajuste les crédits du chapitre 65 suivant les individualisations de subventions déjà affectées, et après transfert de crédits, il convient d'abonder les crédits de certains secteurs :

✓ Sur les crédits du PLIE : 28 106 €

Il s'agit d'abonder les crédits pour les subventions à l'association « pescadori in festa » et à l'association « Sviluppu di u Cumerciu in aiacciu ».

✓ Sur les crédits de l'action sociale : 23 500 €

Il s'agit d'abonder les crédits pour les subventions à la crèche Saint Jean Livrelli, et au centre d'hébergement.

✓ Sur les crédits des affaires scolaires : 4 701 €

Il s'agit d'abonder les crédits pour les subventions aux écoles dans le cadre des sorties scolaires.

✓ Sur les crédits de la culture : 89 844 €

Un complément de crédits est prévu pour les subventions aux associations culturelles à hauteur de 40.000 €, pour soutenir l'organisation du festival de la BD à hauteur de 41.000 € et à l'école Nationale de musique à hauteur de 8.844 €.

✓ Sur les crédits affectés aux subventions à d'autres organismes : 292 000 €

Une subvention complémentaire à l'Office Municipal du Tourisme à hauteur de 80 000 €, et une subvention de 212 000 € à la régie de la Halle des sports « u Palatinu » prévue dans le cadre de l'article 2.2.2 de la « convention cadre-contrat d'objectif » du 31 juillet 2013.

Ces augmentations de crédits sont compensées au sein de la section de fonctionnement par la diminution de certaines prévisions du Budget Primitif 2014. Ces réductions concernent :

✓ La dotation aux provisions pour risques sur charges financières pour 100 000 €.

✓ Une forte diminution des intérêts de la dette suite aux renégociations avec la Caisse Française de Financement Local qui a accepté, sans aucune contrepartie d'abandonner en notre faveur à la date d'exigibilité, d'une partie de sa créance. Ainsi le montant des intérêts dû et inscrit au chapitre 66 à été diminué de 642 000 €.

2-Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

a) Les produits des services chapitre 70 sont réévalués de 797 406 €.

Les principales recettes complémentaires se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 65 000 € pour le remboursement des frais de personnel par le budget annexe du Stationnement.
- ✓ 8 000 € pour le remboursement des frais de personnel par la régie du Palatinu.
- ✓ 48 000 € pour le remboursement des frais de personnel par le budget de la Caisse des écoles dans le cadre de la réussite éducative.
- ✓ 805 000 € concernent les remboursements des dépenses de fluides (eau électricité fuel et maintenance des chaufferies) par de la régie du port de plaisance à hauteur de 595 000 € et la régie de la Halle de sports pour 210 000 €.

Au sein de ce chapitre il est également nécessaire de diminuer de 111 120 € les recettes qui étaient attendues sur les spectacles organisés par le service des Halles et marchés suite à la non réalisations de celles-ci.

b) Les impôts et taxes chapitre 73 enregistrent une légère baisse de 14 447 €.

- ✓ Cette baisse est liée principalement à la notification à hauteur de 668 156 € du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales de très peu inférieure à la prévision budgétaire.

c) Les dotations et participations chapitre 74 progressent de 942 799 €.

Les principales recettes complémentaires de ce chapitre concernent :

- ✓ 24 544 € pour la Dotation Forfaitaire notifiée à hauteur de 13 664 544 €.
- ✓ 285 113 € pour la Dotation de Nationale de Péréquation notifiée par les services de l'Etat à 1 435 113 €.
- ✓ 220 000 € au titre du fonds d'amorçage pour le remboursement des frais occasionnés dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires.
- ✓ 69 000 € concernent les aides de l'Etat pour les contrats d'avenir et les emplois aidés CUI et CAE.
- ✓ 180 000 € repartis entre le Conseil Général de la Corse du sud et la Capa au titre des opérations d'urgence dans le cadre de l'effondrement du pont permettant l'accès au lotissement de la Confina II.
- ✓ 113 000 € concernent les participations de la Caf au fonctionnement des structures de la petite enfance d'une part et les aides liées aux activités des maisons de quartiers d'autre part.
- ✓ 100 000 € concernent les subventions et participations obtenues auprès de différents partenaires après le vote du budget (Cucs, animations de fin d'année, journée archéologique.....) et les encaissements de divers reliquats de subventions.

Au sein de ce chapitre, il est nécessaire de prévoir une diminution de 50 000 € de la prévision budgétaire concernant la subvention provenant de la CTC pour l'animation culturelle.

d) Les autres produits de gestion courante chapitre 75 en hausse de 21 600 €.

Les principales modifications apportées au sein du chapitre sont les suivantes :

- ✓ 22 000 € pour le reversement de la part salariale des tickets restaurants.
- ✓ 8 500 € au titre de la réévaluation des loyers perçus par la commune.

Au sein de ce chapitre, il est nécessaire de prévoir une diminution de 9 150 € de la prévision budgétaire concernant la redevance devenue caduque suite à la liquidation judiciaire du concessionnaire de la fourrière municipale.

3-Les dépenses réelles d'investissement

Outre les crédits reportés du compte administratif de l'exercice 2013, les dépenses inscrites à la section investissement du budget supplémentaire 2014 constituent pour une part des ajustements de crédits des dépenses inscrites au budget primitif, et par ailleurs, des dépenses nouvelles.

Les principales dépenses d'équipement hors Autorisations de programmes portent sur :

➤ **Chapitre 20 article 2031 Frais d'études : 129 000 €**

Poursuite des études techniques de voirie pour 56 900 € et par ailleurs en matière culturelle, des études relatives au futur musée Napoléonien, ainsi qu'à l'installation du SIAP à la chapelle Saint Joseph pour 72 100 €.

➤ **Chapitre 20 article 2051 Logiciels informatique : 77 000 €**

Les crédits sont issus d'un transfert de crédits à partir de l'article 2183 « matériel informatique ». Il s'agit de l'acquisition ou l'évolution de divers logiciels.

➤ **Chapitre 204 article 20422 Subventions d'équipement : 77 630 €**

Il s'agit d'ajustement de crédits essentiellement en matière d'aide au bâti ancien et d'aide à la mise aux normes d'ascenseurs.

➤ **Chapitre 21 article 21578 Matériel et mobilier de voirie : 40 000 €**

Acquisition de matériel de signalisation pour 20 000 € et de mobilier de voirie pour 20 000 €.

➤ **Chapitre 21 article 2158 Matériel et outillage techniques: 184 400 €**

Acquisition de matériel pour les restaurants scolaires 20 000 € et acquisition d'illuminations de Noël à hauteur de 164 000 €.

➤ **Chapitre 21 article 2182 Acquisition de véhicules : - 107 700 €**

Le programme d'acquisition de véhicules 2014 de 137 700,00 € a été retiré ; Il est inscrit au BS l'acquisition d'un camion pour 30 000 € suite de l'arrivée à échéance d'un contrat de crédit bail.

➤ **Chapitre 21 article 2184 Mobilier : 49 600 €**

Acquisition de mobilier administratif pour 39 600 € et de mobilier scolaire pour 10 000 €.

➤ **Chapitre 23 article 2313 Immobilisations en cours constructions : 180 900 €**

▫ Travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux : 170 000 €

▫ Travaux musée Fesch : 183 000 €

Des réajustements à la baisse et différents transferts des crédits sont prévus en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours pour : - 172 100 €.

➤ **Chapitre 23 article 2315 Immobilisations en cours installations, matériel et outillage technique : 317 800 €**

Les principales opérations inscrites concernent :

- Les travaux d'urgence suite à l'effondrement du pont de la Confina II pour 304 200 €.
- ▫ Divers travaux complémentaires de voirie (y compris les révisions de prix marchés) pour un montant de 111 600 €.
- ▫ Des travaux nécessaires aux installations de fibre optique (interconnexion avec bâtiment CAPA) à hauteur de 35 000 €.
- ▫ Des travaux mise à l'eau de la Parata pour 31 000 €.
- ▫ Travaux pour aménagement des terrains « gens du voyage » pour un montant de 50 000 €.

Des réajustements à la baisse et des transferts des crédits sont également prévus en fonction des avancements des travaux et des opérations en cours pour : - 214 000 €.

Les modifications de crédits de paiements sur les opérations votées en Autorisations de programmes :

En fonction de l'avancement des opérations, des transferts de crédits, ou des crédits nouveaux sont nécessaires.

Ces ajustements se traduisent la façon suivante :

Opérations	Article budgétaire	Montants
Construction Groupe Scolaire sur site	Art 2031	- 204 730,00 €
	Art 2313	210 000,00 €
Construction crèche de Mezzavia	Art 2313	- 124 600,00 €
	Art 2184	124 600,00 €
Construction trois exutoires Cannes Salines	Art 2031	16 100,00 €
Démolition écoles des Salines	Art 2313	162 000,00 €
Bassin de rétention du Finosello	Art 2118	- 55 000,00 €
Chemin des écoliers	Art 2118	- 70 000,00 €
Travaux bassin de rétention 40.000 m3	Art 2313	100 000,00 €
Etudes quartier des Cannes	Art 2031	60 000,00 €
Etudes quartier des Salines	Art 2031	24 000,00 €
Construction école Candia	Art 2313	- 133 289,00 €
Opération Grand Site Parata	Art 2315	- 9 664,95 €
Etudes accessibilité centre ville	Art 2031	- 250 000,00 €

➤ **Chapitre 26 article 2661 Titres et participations 260 000 €**

Il s'agit de la participation de la commune au capital de la SPL en cours de constitution.
Ce crédit ouvert correspond à une première prise de participation

4-Les recettes réelles d'investissement

Outre les crédits reportés de l'exercice 2013, les recettes inscrites à la section investissement du budget supplémentaire 2014 sont issues des subventions attendues se rapportant en majeure partie aux dépenses énumérées auparavant.

Pour les opérations hors Autorisations de programme, les ajustements de crédits sont les suivants :

➔ **Subventions ETAT :** - 90 909,00 € dans le cadre des travaux quartier St Jean (ANRU).

➔ **Subventions CTC :** + 27 276,00 € dans le cadre de l'étude SIAP, de l'acquisition de véhicules 2014, de l'installation du laboratoire de langue corse, de matériel sites bilingues, des travaux de l'église anglicane, des travaux dans les écoles, des travaux de mise aux normes du musée Fesch (2014), des travaux de voirie 2014, du mobilier pour la crèche de Mezzavia, de l'installation de sanisettes.

→ Subventions Capa : + 71 500,00 € dans le cadre des études TCSP, de l'interconnexion fibre optique.

→ Subventions Conseil Général : + 262 136,00 € dans le cadre de l'acquisition de véhicules 2014, des travaux de l'église anglicane, de la mise aux normes des ascenseurs, des travaux dans les écoles, de la mise aux normes du musée Fesch (2014), des travaux du quai, du transfert et extension du CTM, de l'installation de sanisettes, des travaux de cuisines de l'école Sampiero, des travaux rue J.B. Marcaggi, des travaux de voirie 2014, et du mobilier de la crèche de Mezzavia.

Les modifications de crédits de paiements sur les opérations votées en Autorisations de programmes :

En fonction de l'avancement des opérations, des subventions complémentaires peuvent être inscrites, ces participations sont calculées au prorata des dépenses inscrites.

▫ Pour la démolition écoles des Salines :	Participation Etat (PEI)	79 380,00 €
	Participation CTC	14 580,00 €
	Participation ANRU	29 160,00 €
▫ Pour les travaux de la crèche de Mezzavia :	Participation CG 2A	70 468,00 €

Une somme de 1 175 000 € est prévue au chapitre 024 - produits des cessions - au titre de la vente d'un terrain à la Caldaniccia pour 300 000 € et de la vente de l'ancienne caserne des pompiers pour 875 000 €.

Pour finir les comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes comptabilisent les opérations d'investissement sous mandat. Au Bs 2014 les inscriptions complémentaires concernent la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la CAPA des déplacements des postes de relevage et des réseaux du square Campinchi à hauteur de 229 500 €.

Tels sont les principaux éléments du budget supplémentaire 2014 que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de, Mr Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu, l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu, l'article 2021 du code civil,
Vu, le vote du budget primitif 2014,
Vu, le vote du Ca 2013 et des affectations des résultats 2013,
Vu, l'avis de la commission des finances,
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du jeudi 23 octobre 2014,

ADOPTE
Par 37 voix pour
Et 1 voix contre (M. Filippi)

Le budget supplémentaire 2014, budget principal tel que précisé dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE


Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_277BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2014

Publication : 31/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

